COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR DU 10 AVRIL 2015

Présents :

M. MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Maire

M. GUILBERT, M. TOUBOULIC, M. SEBILLAUT, Adjoints

M. GIBERT, Mme NOREL, Mme BRESSION, Mme MILLOT, Mme HOURLIER,

M. JOVET, M. GUERIN DE VAUX, Mme DALLE-NOGARE, Mme COLLINOT, Conseillers

Absent :

M. DROUARD

Secrétaire(s) de la séance: Mme COLLINOT

Ordre du jour:

- Cérémonie du 8 mai
- Fleurissement de la commune
- VNF convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial prise et rejet d'eau
- Location du logement rénové 53 rue du Colonel Rozanoff
- Camping : mode de gestion, choix des tarifs et création de régie
- Délégation de service + Prolongation jusqu'au 31/12/2015 des contrats de DSP eau et assainissement par voie d'avenant
+ Renouvellement des délégations de services publics de l'eau potable et de l'assainissement + Constitution de la commission DSP; les 2 avenants et rapports du Maire sont consultables en Mairie
- Vote des 4 taxes
- Présentation des comptes de gestion du Percepteur, approbation des comptes administratifs 2014 et vote des budgets primitifs
- Courriers divers

Le compte rendu du 27 février 2015 est adopté sans remarque.

CEREMONIE DU 8 MAI

Le Conseil municipal décide d'organiser la cérémonie du 8 mai devant le Monument aux Morts à partir de 11h; elle sera suivie d'un vin d'honneur à 11h45.

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

M. le Maire souhaite la participation des administrés pour la plantation et l'arrosage des fleurs devant leur maison.
M. Guilbert présente un devis pour l'achat et la plantation des fleurs pour un montant de 4600€. M. Touboulic intervient en expliquant que par soucis d'équilibre de chiffre d'affaire entre les commercants il serait souhaitable que l'acquisition des plants de fleurs s'efffectue auprès de la fleuriste de la commune.
Mme Collinot propose de penser à un fleurissement sur plusieurs années en sélectionnant des plantes vivaces et des plantations à graines que l'on pourra replanter. Elle propose également de supprimer quelques buses en béton et des plants de fleurs à certains endroits stratégiques.
En raison du montant du devis il est décidé d'en demander d'autres.

SIGNATURE D'UNE COT AVEC VNF CONCERNANT LA PRISE ET LE REJET D'EAU

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler la convention No 61110900056 relative au maintien du rejet de la station d'épuration de la commune de Châtel-Censoir avec Voies Navigables de France.
Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. VNF a transmis une nouvelle convention par la Poste et cette dernière n'a jamais été reçue en Mairie. Il est donc nécessaire de renouveler cette dite convention rétroactivement à la date du 1er janvier 2015 pour 5 ans.

LOCATION DU LOGEMENT 53 RUE DU COLONEL ROZANOFF

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à louer le logement communal réhabilité qui est situé 53 rue du Colonel Rozanoff et il l'autorise à signer le bail avec le futur locataire.
Le montant du loyer est fixé à 450,00 € sans les charges.

RECRUTEMENT DE SALARIE AU CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'embaucher un salarié pour la gestion et l'entretien du camping municipal.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un candidat et à signer le contrat de travail.

MODIFICATION DES CRITERES DE CREATION DE LA REGIE DU CAMPING MUNICIPAL

La régie de recette pour le camping municipal a été créée par délibération du Conseil Municipal le 27 mai 1992.
Les produits vendus dans cette régie ont évolué; il est nécessaire de modifier les critères de création de cette régie.
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer de cette régie, l'encaissement des douches et du point phone.
Il conserve la location des emplacements pour les tentes, caravanes, caravane double essieu, camping car, véhicule, garage mort, location de mobil home, branchement électrique, caution pour cordon électrique, vidange camping car, drap jetable à l'unité, option ménage, et encaissement de la taxe de séjour (pour le compte de la CCAVM).

DELEGATION AU MAIRE REGIE CAMPING

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour mettre à jour la régie du camping par arrêté.

TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL

TARIFS JOURNALIERS DU CAMPING EN 2015

Emplacement tente et caravane 1 essieu	2,50 €
Caravane double essieu	10,00 €
Camping car	3,00 €
Adulte et enfant de plus de 7 ans	2,50 €
Enfant de moins de 7 ans	1,00 €
Enfant de moins de 3 ans	gratuit
Branchement électrique	3,00 €
Caution cordon électrique	23,00 €
Vidange camping car	3,00 €
Garage mort	2,00 €
Véhicule	1,00 €
Taxe séjour des plus de 13 ans	0,25 €

TARIFS 2015 POUR MOBILE HOMES BASSE SAISON MAI, JUIN, SEPTEMBRE

Location à la semaine	250,00 €
Location week-end	110,00 €
Location nuitée	60,00 €

TARIFS 2015 POUR MOBILE HOMES HAUTE SAISON JUILLET, AOUT

Location à la semaine	350,00 €
Location week-end	130,00 €
Nuitée	70,00 €

TARIFS 2015 POUR MOBILE HOMES TOUTES SAISONS

Dépôt de caution	300,00 €
Réservation	30% du prix du séjour
Retenue en cas d'annulation	30% du prix du séjour
Option ménage à la fin du séjour	30,00 €
Drap jetable à l'unité	5,00 €
Taxe de séjour dès plus de 13 ans	0,25 €

PROLONGATION PAR AVENANT DE DSP SERVICE ASSAINISSEMENT AVEC VEOLIA

Afin de pouvoir lancer une seule consultation de marché public pour le renouvellement de délégation de service public (DSP) d'assainissement collectif de la commune, et dans le but de mener à bien la procédure de renouvellement et afin de rester dans les délais légaux impartis, il est nécessaire de prolonger par avenant avec VEOLIA le contrat de DSP pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif jusqu'au 31 décembre 2015.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, cette prolongation et autorise le Maire à signer cet avenant avec VEOLIA.

PROLONGATION PAR AVENANT DE DSP SERVICE EAU POTABLE AVEC VEOLIA

Afin de pouvoir lancer une seule consultation de marché public pour le renouvellement de délégation de service public (DSP) d'eau potable de la commune et dans le but de mener à bien la procédure de renouvellement et afin de rester dans les délais légaux impartis, il est nécessaire de prolonger par avenant avec VEOLIA le contrat de DSP pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable jusqu'au 31 décembre 2015.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, cette prolongation et autorise le Maire à signer cet avenant avec VEOLIA.

DELEGATION DSP EAU POTABLE : RAPPORT DU MAIRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- approuve le recours au système de gestion du service public de l'eau potable de notre commune, par délégation.
- approuve les caractéristiques de la délégation du service public de l'eau potable décrite dans le rapport du Maire.
- autorise M. le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L1411-1 à L1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer toutes les pièces y afférent.
- autorise M. le Maire à prolonger le contrat actuellement en vigueur par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2015 dans le but de mener à bien la procédure de renouvellement.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT RAPPORT DU MAIRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le recours au système de gestion du service public de l'assainissement collectif de notre commune, par délégation.
- approuve les caractéristiques de la délégation du service public de l'assainissement collectif décrite dans le rapport du Maire.
- autorise M. le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L1411-1 à L1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer toutes les pièces y afférent.
- autorise M. le Maire à prolonger le contrat actuellement en vigueur par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2015 dans le but de mener à bien la procédure de renouvellement.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DSP

Le Conseil Municipal, après avoir, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales voté à scrutin secret, élit :

En tant que membres titulaires de la commission :

- M. Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Maire, Président de la Commission de Délégation de Services Publics
- M. Michel GUILBERT
- M. Jacques TOUBOULIC
- M. Georges SEBILLAUT

En tant que membres suppléants de la commission :

- Mme Patrica NOREL
- M. Gérard JOVET
- M. Dominique GUERIN DE VAUX

Conformément à l'article 22-III du Code des Marchés Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission de Délégation de Services Publics par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

VOTE DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des 4 taxes pour 2015. Ils seront les suivants :

TAUX	CHATEL	NATIONAL	DEPARTEMENTAL
Taxe habitation	18,42%	23,95%	23,20%
Taxe foncière sur bâti	15,10%	20,20 %	20,37%
Taxe foncière sur non bâti	36,24%	48,53%	45,36%
CFE	18,24%	25,76%	---------

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS POUR 2014

Les comptes de gestion du percepteur sont présentés au Conseil Municipal et ceux ci sont conformes aux comptes administratifs de la commune. Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Touboulic, Adjoint aux finances, approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2014 et donne quitus au Maire pour sa gestion.

COMPTES ADMINISTRATIFS RESULTATS DE L'EXERCICE 2014

- **POUR LE SERVICE DE L'EAU**

Dépenses de fonctionnement	16 571.69 €
Recettes de fonctionnement	22 411.10 €
Dépenses d'investissement	25 466.27 €
Recettes d'investissement	15 903.65 €

- POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement	10 193.59 €
Recettes de fonctionnement	47 434.53 €
Dépenses d'investissement	122 028.32 €
Recettes d'investissement	43 467.46 €

- POUR LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement	752 020.51 €
Recettes de fonctionnement	945 455.35 €
Dépenses d'investissement	223 960.45 €
Recettes d'investissement	121 403.47 €

- POUR LE CCAS

Dépenses de fonctionnement	72 €
Recettes de fonctionnement	1 000 €
Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	0 €

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

- **BUDGET DE L'EAU**

Fonctionnement en équilibre	22 417.00 €
Investissement en équilibre	59 721.00 €

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement en équilibre	67 028.00 €
Investissement en équilibre	267 363.00 €

- BUDGET DE LA COMMUNE

Fonctionnement en équilibre	1 005 787.00 €
Investissement en équilibre	438 617.00 €

- BUDGET DU CCAS

Fonctionnement	2 379.00 €
Investissement	0 €

DIVERS : ARRIVEE DU TRAIN DE BOIS

Le train de bois arrive sur la commune le 8 juin 2015. M. Guilbert propose que la commune offre un vin d'honneur.